

Le gouvernement veut faire des économies sur les allocations chômage des cadres

Article rédigé par *Le Figaro*, le 25 février 2019

Source [Le Figaro] Le gouvernement entend réviser les règles des allocations des cadres, une catégorie professionnelle moins touchée par le chômage. L'indemnisation pourrait être dégressive ou plafonnée plus bas qu'actuellement.

Le gouvernement entend réviser les règles des allocations chômage des cadres supérieurs pour réaliser une part des économies de sa réforme de l'Unédic, révèlent [Les Échos](#) dans leur édition de lundi. Le gouvernement envisagerait d'instaurer une dose de dégressivité des allocations des cadres ou bien de plafonner davantage leurs indemnisations, écrit le quotidien économique.

Comme l'a annoncé Muriel Pénicaud dimanche sur LCI, le gouvernement donnera mardi des précisions de calendrier et de méthode sur la suite de la réforme de l'assurance chômage, [revenue entre les mains de l'exécutif après l'échec de la négociation entre les partenaires sociaux](#). «Mardi prochain, le premier ministre et moi-même annoncerons la méthode et le calendrier», a indiqué la ministre du Travail, qui avait dit mercredi, jour de l'échec, que le gouvernement ferait des annonces «dans les jours à venir». L'exécutif s'intéresse aux allocations chômage des cadres pour trouver des économies car, pour lui, ces derniers ont moins de difficultés à retrouver un emploi en cas de licenciement. Le taux de chômage des cadres est en effet de 4% environ, alors qu'il est de 9% sur l'ensemble de la population française.

La piste d'une [dégressivité des allocations](#) avait été soutenue en septembre par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et le premier ministre, Édouard Philippe, avant d'être laissée à la discussion des partenaires sociaux, lesquels n'ont pas souhaité l'introduire dans leur projet d'accord. Les contributions à l'assurance chômage sont actuellement appliquées aux salaires bruts dans la limite de quatre plafonds de la sécurité sociale (PSS), ce qui limite les indemnités mensuelles pouvant être versées à 7700 euros environ, expliquent *Les Échos*.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)